

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 2006540	Date d'inspection Le 02 mai 2025	
Nom de l'établissement Le Club Anna Malenfant 2		Numéro de téléphone (506) 383-8470	
Adresse 500 rue Centrale Dieppe NB E1A 6V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio enfant-personne éducatrice est conforme au moment de l'inspection de renouvellement.

Les personnes éducatrices jouent au ballon avec les enfants. Un coin d'aménagement a été créé selon l'intérêt des enfants en atelier de faux bonbons. Plusieurs matériels ont été créé pour ressembler à par exemple du pop corn, de la barbe à papa, une machine de pop corn fabriqué en carton, des petits pots claires avec plusieurs types de bonbons. Les enfants sont très intéressés.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 juin 2025

Date

original signé par
Francine Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juin 2025

Date